



Ne lâchons rien ! Restons mobilisés



Collectif Citoyen pour des Corbières Vivantes

Bulletin d'information Mars 2018

Edito : Où en sommes-nous ?

La rencontre du CCCV (notre assemblée générale) :

c'était le 11 mars à 17h30 au foyer de Félines Terménès. Plus de cinquante personnes sont venues assister à «La Rencontre», montrant ainsi leur implication aux actions du Collectif Citoyen pour des Corbières Vivantes et leur opposition à ces projets de développement éoliens industriels.

Le rapport d'activité de 2017 et le bilan financier sont positifs.

Ils mettent en lumière les multiples actions menées par le Collectif. Manifestations, participation à des comités, veilles naturalistes, courriers d'alerte à la préfecture et administrations concernées... mais aussi édition de lettres et bulletins d'information. L'année a été bien remplie pour les membres du CCCV ! Parmi toutes les actions que vous pourrez retrouver sur le bilan de la rencontre, 2 points forts ont marqué l'année **entre lutte et convivialité** : janvier 2017 les bénévoles se sont rassemblés pour « accompagner » le convoi d'essai de transport de mâts d'éoliennes à travers les routes tortueuses des Corbières, puis en juillet 2017 la population s'est réunie autour de la fête « Le vent Tourne ».

Ces 2 évènements caractérisent notre mouvement : **nous ne lâchons rien et nous mettons tout en oeuvre pour informer, dialoguer, réfléchir ensemble au développement que nous souhaitons pour notre territoire.**

La Rencontre a été également propice à des échanges et discussions ainsi qu'à des ateliers de réflexions qui permettront de développer les actions en 2018.

Impliquez-vous à ces temps de réflexion et actions en contactant les référents 2ccorbièresvivantes@gmail.com

- Quelles actions sur le territoire : Robert Nagel et Thierry Farion
- Communication : Sylvie Séguy et Marie-Pierre Gilet
- Les 24h naturalistes : Evelyne Guibert, Martine Bolo
- Le Vent tourne saison 2 : Olivier Fouquet, Noé Ribaud

Merci à la municipalité de Félines Terménès d'avoir accueilli cette Assemblée Générale

Merci à tous les participants qui se sont déplacés pour agir avec le Collectif Citoyens pour des Corbières Vivantes !

Compte-Rendu complet transmis par mail prochainement.

Info du projet au fil du jour

EDF EN organise des réunions au niveau local

Elle se sont déroulées du 14 au 16 mars dans les villages de Massac, Dernacueillette, Palairac, Laroque de Fa et Castastel. Ces réunions d'information n'étaient ouvertes qu'aux habitants des villages concernés, sur lettre d'invitation personnelle !

Qu'avons-nous appris lors de ces réunions ?

EDF EN réduit le nombre d'éoliennes à 30 au lieu de 40 prévues ; **abandonne deux zones** : Mouthoumet et Quintillan ; **augmente le nombre d'éoliennes à 15** au lieu de 10 prévues entre Massac, Dernacueillette, Davejean et Laroque.

EDF EN compte déposer sa demande d'autorisation d'implantation du parc à la DREAL en 2019, et **commencer les travaux en 2021/2022...**

A Dernacueillette, Laroque de Fa et Massac, les habitants membres de CCCV se sont mobilisés pour interpeler EDF EN et leur faire part de leur opposition au projet .

Mais subi un important revers du côté de la préfecture !

Une commission du Pôle énergies renouvelable du département s'est réunie en juillet 2017 pour assister à la présentation du projet d'EDF DN par son directeur régional. Celui-ci avait sollicité le préfet pour un avis **préalable à la demande d'autorisation** d'implanter leurs parcs éoliens.

Sur 13 avis sollicités par le préfet, 7 sont carrément défavorables : celui du paysagiste conseil, de l'UDAP, du Syaden, de la LPO, de la DREAL paysages, de la DREAL biodiversité, du CD 11. La fédération des Parcs naturels régionaux de France alerte sur ce projet, tandis que la DDTM aléa/feux de forêt et la DREAL énergie demandent des compléments d'information. Quant au ministère de l'écologie, il n'émet pas d'avis sur le patrimoine mondial mais renvoie le demandeur vers la DREAL paysages .

La conclusion du sous-préfet, M. Ankri est sans appel :

«Ce projet d'une quarantaine d'éoliennes, sur quatre zones distinctes, est situé dans des zones de très forts intérêts écologiques, à proximité d'éléments patrimoniaux de valeur internationale et au sein du projet de PNR Corbières et Fenouillèdes. Les enjeux en termes de biodiversité, de paysage et de patrimoine sont très forts et incitent à envisager un évitement total de cette zone d'étude .»

UDAP-Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

SYADEN-Syndicat Audois des Energies.....

LPO-Ligue de Protection des Oiseaux.

DREAL-Direction Régionale de l'Environnement.

DDTM-Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

CD11 -Conseil Départemental de l'Aude.

Un Parc éolien ne peut exister sans raccordement aux réseaux

Le raccordement d'éoliennes au réseau global de distribution électrique (sans stockage local de l'énergie) nécessite, comme pour les autres centrales de production électrique, des lignes haute tension.

Tout parc éolien est raccordé au réseau public d'électricité. La connexion se fait entre le poste de livraison (bâtiment technique au pied des éoliennes) et un poste électrique du réseau public (poste RTE ou d'un gestionnaire local type SICAE).

Le déploiement progressif des parcs éoliens nécessite de nouvelles infrastructures planifiées au niveau régional dans le cadre de documents de planification élaborés par les Préfets et RTE. Ces schémas sont soumis à l'avis du public ainsi qu'à une évaluation environnementale avant d'être approuvés par les Préfets de Région

Attention Danger : Projet de poste de raccordement à Palairac...

Les études sont en cours...

Des techniciens de bureaux d'études, Sodasol et Soldata Geophysic (basé à Toulouse) – qui travaillent en sous-traitance pour Arkogeos (basé à Castanet-Tolosan) – sont venus sur le plateau de Lacamp de Palairac à la fin du mois de février. Ils avaient pour mission de **détecter les éventuelles cavités parasites par géophysique** (méthode de microgravimétrie) sur les futurs sites d'implantation des pylônes de raccordement dans la zone « du pré de l'abbé » ou le commanditaire **prévoit le coulage des socles**.

Ces études sont effectuées en préalable du projet de création d'un poste de raccordement au réseau THT (très haute tension) qui passe dans le secteur (ligne THT 400 000 V). **Ce poste de raccordement est constitué d'un énorme transformateur électrique permettant de raccorder la moyenne tension au réseau très haute tension**. Il s'agit du même genre de transformateur que celui que nos amis de l'Amassada combattent actuellement dans l'Aveyron ([lien ici](#)..).

Pourquoi ce poste de raccordement est un danger pour le territoire ?

Le projet de poste de raccordement actuellement à l'étude sur le plateau de Palairac est évalué à **25 millions d'euros** : s'il voit le jour soyons certains qu'EDF EN ne s'arrêtera pas à l'implantation de quelques dizaines d'éoliennes, et que d'autres promoteurs alléchés seront ravis de pouvoir à leur tour profiter de l'aubaine !

Il n'y aura plus de limites à l'exploitation de notre territoire, d'autant moins que les communautés de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, et des Corbières Salanque Méditerranée sont favorables à l'éolien industriel.

Ce sera alors la mort annoncée de notre territoire préservé et de ses paysages si rares et si particuliers...

Mais cela serait sans compter

sur notre vigilance et notre mobilisation !

Quel est le coût de l'énergie éolienne pour la collectivité ?

Toutes les filières énergétiques (thermique, hydroélectricité, nucléaire, etc.) ont bénéficié d'un soutien économique de la part des pouvoirs publics dans leur phase de développement.

Le soutien aux énergies renouvelables est financé par la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), **prélevée sur la facture d'électricité des consommateurs**. La part des énergies renouvelables électriques dans le budget CSPE est de 67,4 %, le reste est destiné à d'autres énergies, au développement des réseaux, etc.

En 2016, 19% du montant total de la CSPE était destiné au soutien du développement éolien soit 1,5 milliard d'euros. La part de la contribution unitaire payée par les consommateurs en 2016 destinée à l'éolien s'élevait à environ 4,9€/MWh.

Le soutien de l'État accordé à la production d'énergie éolienne est de plus en plus faible. Pour les parcs les plus petits, le niveau a été fixé en 2017 à 72€/MWh pendant 20 ans.

Source Syaden

Vous souhaitez soutenir, participer aux actions, être d'avantage informés ?

Rejoignez le CCCV en adhérant à l'association,

Contact : 2ccorbièresvivantes@gmail.com



Implantation des futurs parcs éoliens développés par EDF EN

